ABC RENOV
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue du Chardonay, 91310 Montlhéry
980 508 212 R.C.S. Evry

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
Du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février, à 14 heures,

L'associé unique de la société ABC RENOV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 13 rue du Chardonay, 91310 Montlhéry, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 980 508 212,

a pris la décision suivante :

1. Présentation de la situation

L'associé unique indique avoir été informé de la situation financière et de l'activité de la société. Il rappelle qu'il occupe les fonctions de Président et qu'il lui appartient de fixer librement le montant de sa rémunération.

2. Décision de non-rémunération

Après examen, l'associé unique décide que le Président ne percevra aucune rémunération, de quelque nature que ce soit, au titre de ses fonctions, pour la période courant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026.

Il est précisé que cette décision n'emporte aucune renonciation définitive. Une rémunération pourra être revue ou fixée ultérieurement par décision de l'associé unique.

3. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités nécessaires.

La présente décision est signée par l'associé unique.

Fait à Montlhéry, le 4 février 2026

Signature :

Monsieur Andy Cousin
Associé unique – Président

